Message 201

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 0290

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0032/BE

Retransmission de la réponse de l'Etat membre notifiant (Belgium) à une demande d'informations complémentaires (INFOSUP) de European Commission.

MSG: 20240290.FR

1. MSG 201 IND 2024 0032 BE FR 22-04-2024 02-02-2024 BE ANSWER 22-04-2024

2. Belgium

3A. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Qualité et Sécurité - Service Bureau de Liaison - BELNotif
NG III – 2ème étage
Boulevard du Roi Albert II, 16
B - 1000 Bruxelles
be.belnotif@economie.fgov.be

3B. Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction Générale Animaux, Végétaux et Alimentation
Service inspection produits de consommation
Avenue Galilée 5/2, 1210 Bruxelles, Belgique

4. 2024/0032/BE - C50A - Denrées alimentaires

5.

6. Vous trouverez ci-dessous la réponse de la Belgique à la demande d'informations supplémentaires émise par la Commission européenne envers la notification 2024/0032/B :

Ce projet d’arrêté royal est applicable à tous les fournisseurs de télévision et de radio relevant de la compétence de la Belgique.

****
Commission européenne
Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu